

Nombre de membres élus au Bureau :	Membres en fonction :	Membres présents :	Absent(s) excusé(s) :	Absent(s) :	Pouvoir(s) :
47	46	29	7	10	1

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 30
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-1 :

Opéra-Théâtre de Metz Métropole - Signature d'un avenant à une convention de coproduction de l'opéra ' La Traviata ' (Verdi).

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la convention de coproduction de l'opéra de Verdi « La Traviata » signée le 27 décembre 2005 entre Metz Métropole, l'Opéra de Toulon Provence Méditerranée, l'Opéra de Massy, l'Opéra de Reims, l'Opéra de Vichy et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, ainsi que les avenants en date des 30 juin 2011 et 2 décembre 2015,

CONSIDERANT que la cession de cette coproduction au Théâtre Csokonai de Debrecen en Hongrie, pour 18 000 €, rapporterait à Metz Métropole une recette de 6 289 €, soit 34,94% du montant de la vente,

ACCEPTE le principe de la vente de la coproduction de l'opéra "La Traviata" (Verdi) au Théâtre Csokonai de DEBRECEN (Hongrie),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer à cette fin l'avenant n°3 à la convention de coproduction du 27 décembre 2005, joint en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

AVENANT 3 A LA CONVENTION DE COPRODUCTION
Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
Opéra de Toulon Provence-Méditerranée
Opéra de Massy
Opéra de Reims
Office de Tourisme et du Thermalisme Opéra de Vichy
- Opéra Grand Avignon

OPERA 2016-49

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,
11, Boulevard Solidarité - 57071 Metz cedex 3
Représentée par Madame Arlette Mathias en sa qualité de Vice-Président, agissant aux fins
des présentes pour l'Opéra-Théâtre de Metz-Métropole
Siret : 200 039 865 00080 - Code APE : 9004Z
Statut: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
N° de TVA intracommunautaire : FR07 200 039 865
Licence(s) : 1-1078078 - 2 -1078079 - 3-1078080

ET :

Opéra de Toulon Provence-Méditerranée,
Boulevard de Strasbourg – 83000 Toulon
Représenté par son Directeur Général, Monsieur Claude Henri Bonnet
Siret : 451 807 358 00028 – Code APE : 9001Z
Statut : établissement public de coopération culturelle
N° de TVA intracommunautaire : FR55 451 807 358
Licence(s) : 1-127103 – 2-127104 – 3-127105

ET :

L'Opéra de Massy,
1 Place de France – 91300 Massy
Représenté par son Directeur Général, Monsieur Jack-Henri Soumère
Siret : 379 140 270 00024 – Code APE : 9004Z
Statut : société à responsabilité limitée en Délégation de Service Public
N° de TVA intracommunautaire : FR83 379 140 270
Licence(s) :18591

ET :

L'Opéra de Reims
3 Rue Chanzy – 51100 Reims
Représenté par son Directeur Général, Monsieur Serge Gaymard
Siret : 418 896 049 00032 – Code APE : 9001Z
Statut : société à responsabilité limitée
N° de TVA intracommunautaire : FR03 418 896 049
Licences : 1-1036760 – 2-1036761 – 3-1036762

AVENANT 3 A LA CONVENTION DE COPRODUCTION
Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
Opéra de Toulon Provence-Méditerranée
Opéra de Massy
Opéra de Reims
Office de Tourisme et du Thermalisme Opéra de Vichy
- Opéra Grand Avignon

ET :

L'Office du Tourisme et du Thermalisme - Opéra de Vichy

1, rue du Casino – BP 62677 – 03206 Vichy cedex

Représenté par Monsieur Jérôme Joannet, agissant en cette qualité de Directeur Général

Siret : 779 066 430 00058 - Code APE : 9001Z -

Statut: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

N° T.V.A. intracommunautaire : FR 1A 779 066 430

N° Licence Entrepreneur de Spectacles : 1-139621 ; 2-139622 ; 3-139623

ET :

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, Établissement public de coopération intercommunale, régi par les articles L5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le siège administratif est situé 320 Chemin des Meinajariès – Agroparc - BP 1259 – 84911 Avignon CEDEX 9,

Représentée par Monsieur Georges BEL en sa qualité de Vice-Président, agissant aux fins des présentes pour l'**Opéra Grand Avignon**, BP 40 111 - 84 007 AVIGNON CEDEX 1, en vertu de l'arrêté n° 2014/025 en date du 17 avril 2014, (Siret : 24840025100141, APE : 9001 Z, Licences : 1-1088054/ 2-1088053/ 3-1088055) - TVA Intracommunautaire : FR11248400251

Ci-après dénommés « LES COPRODUCTEURS »,

PREAMBULE :

Les COPRODUCTEURS ont signé une convention de coproduction en date du 27/12/05 et deux avenants en date du 30/06/11 et du 02/12/15 afin de coopérer pour la mise en œuvre de la production de l'opéra :

La Traviata

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE

L'OPERA GRAND AVIGNON est autorisé, en tant que coproducteur délégué, à vendre à Csokonai Színház (le Théâtre Csokonai) en Hongrie, la production « Traviata » pour un montant de 18 000 euros (pas de T.V.A).

AVENANT 3 A LA CONVENTION DE COPRODUCTION
Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
Opéra de Toulon Provence-Méditerranée
Opéra de Massy
Opéra de Reims
Office de Tourisme et du Thermalisme Opéra de Vichy
- Opéra Grand Avignon

Pour des raisons de commodités, l'OPERA GRAND AVIGNON encaissera la totalité de cette vente et reversera la part de chaque coproducteur, sur présentation de facture accompagnée d'un IBAN, comme suit :

Coproducteurs	Part de la vente en euros	Part de la vente en pourcentages
CA2 M	6 289,00	34,94
GRAND AVIGNON	4 675,00	25,97
TOULON	2 126,00	11,81
MASSY	2 615,00	14,53
REIMS	1 274,00	7,08
VICHY	1 021,00	5,67
Total	18 000,00	100

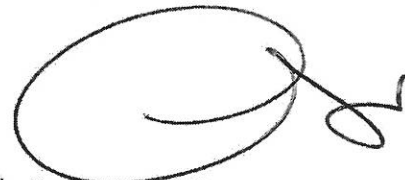
Fait à AVIGNON, le
 En huit exemplaires

24 JUIN 2016

Pour la Communauté
 D'Agglomération de Metz Métropole,
 La Vice-Président,

Arlette Mathias

Pour l'Opéra de Toulon Provence-Méditerranée,
 Le Directeur Général



Claude Henri BONNET

Pour l'Opéra de Massy,
 Le Directeur Général,

par ordre du Directeur Général
 : Administrateur
Philippe BELLOT

Jack-Henri SOUMERE

OPERA DE MASSY
 C.N.A.L.
 100 270 00024 - APE 9004Z
 03 60 13 14 14

Pour l'Opéra de Reims,
 Le Directeur Général

OPERA DE REIMS
 Société d'œuvres lyriques
 51100 REIMS
 51100 Chanzy - 03 26 84 90 02
 SIRET 418 896 049 00032 - APE 9001Z
 Tél 03 26 50 31 00 - Fax 03 26 84 90 02
 www.operadereims.com

AVENANT 3 A LA CONVENTION DE COPRODUCTION
Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
Opéra de Toulon Provence-Méditerranée
Opéra de Massy
Opéra de Reims
Office de Tourisme et du Thermalisme Opéra de Vichy
- Opéra Grand Avignon

Pour l'Office du Tourisme et du Thermalisme -
Opéra de Vichy,
Le Directeur Général,

Jérôme JOANNET

Pour la Communauté
D'Agglomération du Grand Avignon,
Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-Président

Georges BEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Opéra-Théâtre de MM : signature d'un avenant à une convention de coproduction de l'opéra <i>La Traviata</i> (Verdi). Annexe : Avenant 3. ✕	1 1	
Point 2.1 – Adoption des tarifs de location de salles de l'Opéra-Théâtre de MM pour 2017. ✕ Annexe : Tableau.	1 1	
Point 2.2 – Adoption du règlement de location du péristyle intérieur. ✕ Annexe : Règlement.	1 1	
Point 3 – Mise en place d'un dépôt de garantie pour la mise à disposition de badges électroniques individuels d'accès à la salle de tennis du complexe sportif Val Saint-Pierre à Jury. ✕	1	
Point 4 – Partenariat avec le Club Vosgien et la FFRP : reconduction des conventions pour les prestations de balisage des itinéraires de la carte des balades nature. Annexe : Convention avec la FFRP. ✕ Annexe : Convention avec le Club Vosgien. ✕	1 1 1	
Point 5 – Convention de coopération pour la fourniture de sel de déneigement entre MM et les communes volontaires. ✕ Annexe : Convention de coopération. ✕	1 1	
Point 6 – Attribution des marchés relatifs à la conteneurisation du territoire. ✕	1	
Point 7 – Elaboration et mise en œuvre PLPDMA et du Programme d'Economie Circulaire. ✕	1	
Point 8 – Voiries affectées au METTIS : renouvellement de la convention de prestations de services entre MM et la Ville de Metz. ✕ Annexe : Convention de prestations de services. ✕ Annexe : Périmètres de voiries.	1 1 14	
Nombre total des actes transmis : 9 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 29 novembre 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Délib - AR